

Rapport à l'assemblée générale annuelle 2024-2025

Formation Continue

Pasquale Machado, conseillère syndicale

Cette année le SEP a dû encore une fois s'ajuster à travailler avec un nouveau directeur adjoint au service des ressources humaines dont l'expertise était plus adaptée au secteur des jeunes qu'aux secteurs de l'éducation aux adultes et de la formation professionnelle. Malgré l'expérience limitée de M. Walker avec le secteur de la formation continue, un progrès a été réalisé vers la numérisation et l'automatisation de formulaires et documents pour améliorer l'efficacité opérationnelle. Malheureusement, on note encore un délai dans l'émission des contrats et plusieurs révisions ont souvent été nécessaires. Je continue à signaler toutes les anomalies et à assurer des suivis liés aux cas qui requièrent une attention particulière.

Le programme de mentorat 2024-2025 s'est poursuivi, mais non sans ses défis—une conséquence qui n'est pas inattendue étant donné le financement limité et le manque d'encadrement structuré pour le secteur de la formation continue. Néanmoins, on estime que l'engagement continu des participants a un grand potentiel pour une croissance future.

Le ministère a encore une fois décidé d'intervenir dans les programmes offerts par les commissions scolaires en formation professionnelle. Deux programmes DEP: Assistance à la personne en établissement et à domicile ainsi que Lancement d'une entreprise, ont été mis sur pause jusqu'à nouvel ordre. Les commissions scolaires n'ont pas le droit d'offrir ces programmes. Cette directive a forcé les commissions scolaires à une réorganisation et les enseignantes et enseignants ont dû s'adapter à de nouvelles affectations.

En ce qui concerne le gouvernement, plusieurs projets législatifs ont contribué à rendre notre travail encore plus complexe. Heureusement, notre président Matt travaille de manière proactive et nous tient au courant de ce qui nous attend.

Dans les dernières années, nous avons noté une augmentation de problèmes en lien avec le climat en milieu de travail, les conflits dans les centres, ainsi que les défis de santé mentale. Soutenir les enseignantes et enseignants tout au long de ces situations complexes continue d'être une tâche significative et laborieuse. Cependant, ces efforts ont renforcé notre habileté à défendre nos membres efficacement, et grâce à une collaboration continue et un soutien proactif, nous sommes confiants que nos efforts ont contribué à des avancées vers un milieu de travail plus sain et un environnement plus favorable pour l'avenir.

Ententes provinciale et locale 2023-2028

Le SEP a dédié un nombre incalculable d'heures dans la supervision et la mise en application de l'entente provinciale 2023-2028. Que ce soit en recherchant l'opinion de l'équipe de travail de l'APEQ ou en discutant de matières à l'interne avec l'équipe du bureau, nous avons déployé des efforts considérables pour minimiser les problèmes soulevés aux rencontres du comité de relations de travail avec la commission scolaire et les griefs qui ont été présentés pour arbitrage.

Sur le plan local, notre équipe de négociations locales a travaillé assidument par la tenue de rencontres sur une base régulière avec la commission scolaire tout au long de l'année pour ultimement en arriver à la signature d'une entente finale.

Excès

À la suite de l'étude des prévisions pour l'année 2025-2026, un excès a été déclaré par la commission scolaire dans une spécialité en formation professionnelle.

Griefs:

Encore une fois cette année, le SEP a déposé un nombre plus élevé de griefs. Les défis continus persistent, surtout en ce qui concerne les infractions liées à l'entente collective —notamment, la récurrence du problème de classes en dépassement. La résolution de ces problèmes hors arbitrage demeure l'objectif. Tout en traitant ces situations à travers le processus de griefs, nous continuons à chercher des approches alternatives afin d'inciter la commission scolaire à aborder de tels problèmes de manière plus appropriée et efficace.

Cas de la CNESST:

Le SEP note une augmentation du nombre de cas de la CNESST qui sont contestés par la commission scolaire. Les enseignantes et enseignants sont incités à documenter tout incident ou condition qui pourrait mener à des réclamations liées aux accidents du travail.

En collaboration avec l'APEQ, chaque cas nécessitant une représentation au tribunal du Travail est examiné attentivement avec le SEP.

Dossier des droits parentaux:

Comme est le cas chaque année, deux séances d'information sur les droits parentaux ont été offertes. Un grand nombre d'enseignantes et enseignants, provenant de tous les secteurs, ont profité de leurs droits parentaux liés aux congés de maternité, de paternité, et d'adoption prévus à notre entente collective.

En souhaitant à toutes et tous un congé estival bien mérité!

**Soumis respectueusement
Pasquale Machado (mai 2025)**